

Guide du budget

Ce qu'il faut savoir
pour le gérer, le maîtriser



Sommaire

Édito	page 2
Qu'est-ce qu'un budget ?	page 4
1. S'organiser pour réaliser son budget	page 6
2. Consolider son budget	page 10
3. L'épargne pour les projets	page 12
4. Piloter son budget	page 14
5. Quelques pistes pour optimiser son budget	page 16
6. Organiser et classer ses papiers personnels.....	page 21



Éditorial

Dans les années 1960, on conseillait aux « ménagères » qui géraient le budget familial de préparer chaque mois trois enveloppes pour régler le loyer, l'énergie et l'alimentation. Les choses ont bien changé depuis car, si ces trois postes restent immuables dans le budget domestique, d'autres s'y sont ajoutés... et surtout, les tentations n'ont fait que croître et se diversifier, suscitant à chaque fois de nouveaux besoins.

Pour limiter les difficultés à faire face à ces dépenses croissantes, ne faut-il pas se poser certaines questions sur la manière dont on gère son argent au quotidien ? Car, bien construire son budget, c'est peut-être s'éviter les angoisses de fin de mois, se garantir une certaine qualité de vie, grâce à une épargne régulière.

Ce 3^e guide pratique réalisé par Finances & Pédagogie, s'adresse à un large public. Il propose des repères méthodologiques ainsi qu'une série d'actions simples, pour une meilleure optimisation du budget. Chacun devrait y trouver des réponses à quelques-unes de ses interrogations !

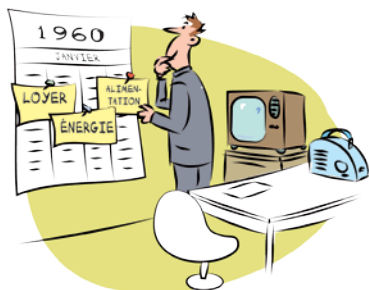


L'association Finances & Pédagogie a été créée en 1957 par les Caisses d'Épargne, pour apporter une information sur les questions d'argent liées au budget des ménages. Grâce à ses nombreuses antennes locales ouvertes sur tout le territoire, elle propose différents programmes d'éducation financière.

Le présent support est réalisé grâce au soutien des Caisses d'Épargne ; il est exclusivement destiné à des fins d'information du public. La reproduction partielle ou totale des textes est soumise à l'autorisation préalable de Finances & Pédagogie.

Qu'est-ce qu'un budget ?

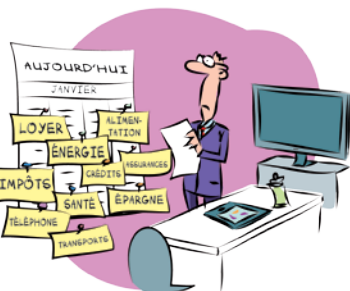
Que comprend un budget ? Comment évolue-t-il ?
Pourquoi établir son budget personnel ou familial ?
Y a-t-il des risques à ne pas le faire ?



Un budget, c'est l'état des lieux de ses ressources, de ses dépenses et de son épargne. Appliqué à une famille, cela revient à lister les revenus attendus et les dépenses liées aux besoins de tous et de chacun.

Faire un budget, c'est d'abord s'organiser pour éviter de se retrouver dans le rouge, en sachant ce qu'il faut mettre de côté pour couvrir les charges incontournables. Mais c'est aussi apprendre à s'interroger sur ses modes de consommation (besoins/envies, quel arbitrage fait-on ?), sur ses propres choix (cet achat ne pouvait-il pas être différé, voire abandonné ?), sur sa responsabilité (a-t-on les moyens de faire face aux dépenses envisagées ? Si on songe à emprunter, a-t-on une idée précise de sa capacité de remboursement ?).

Faire un budget, c'est donc parfois s'apercevoir qu'on ne peut tout avoir, c'est-à-dire à la fois succomber aux sirènes de la consommation (un écran plasma, une nouvelle voiture, un téléphone mobile pour chacun des membres de la famille...) et faire face à toutes ses échéances... il va donc falloir faire des choix.



Aujourd'hui, encore plus qu'hier, faire son budget, c'est avant tout faire des choix...

« Le compte en banque, pivot de la gestion au quotidien »

- Vous dépensez plus d'argent que vous n'en avez. Votre compte est à découvert.

Votre banque peut accepter que votre compte fonctionne à court terme en négatif. Négociez un découvert qui corresponde à votre situation et à vos décalages de trésorerie. Aménagez vos dates de prélèvement pour ne pas dépasser la durée de cette facilité de caisse.

- Vous dépensez moins d'argent que vous n'en avez. Vous pourrez mettre de côté pour financer des projets ou pour faire face aux imprévus. Soyez attentif au placement de votre épargne.

- Vos ressources s'équilibrent avec vos dépenses. Votre compte reste créditeur.

Cet équilibre est le signe d'une gestion saine mais pour pouvoir répondre à vos objectifs, la constitution d'une épargne, même modeste, est indispensable.

Faire un budget, c'est finalement apprécier tout ce dont on dispose déjà, qui contribue au confort de son quotidien. Ainsi, une fois toutes les dépenses fixes, incontournables et courantes listées, le reste à vivre pourra être utilisé pour suivre ses envies. Et en profiter pour se constituer une épargne, et gagner en sérénité, voire anticiper un achat un peu élevé.



CONSEIL

Attention, votre budget est « vivant », il évolue avec votre situation personnelle, familiale ou professionnelle, avec les changements de cadre de vie. N'hésitez pas à faire le point régulièrement et à tout remettre sur la table, quand un changement s'annonce.



S'organiser pour réaliser son budget

Par quoi démarrer quand on veut faire son budget ?
Comment s'organiser ? Que faut-il payer en priorité ?
Et ensuite ? La première étape consiste à faire l'inventaire des différents postes de son budget.



CONSEIL

Les sites utiles pour connaître toutes les prestations sociales et déterminer celles auxquelles on a droit : service-public.fr, caf.fr, unaf.fr, anil.fr, cnous.fr, etc.

■ Recenser ses ressources

Il faut prendre en considération uniquement les ressources attendues, calculées au plus juste et avec réalisme, sans prendre en compte des primes exceptionnelles ou des pensions au paiement aléatoire. Ces **ressources** peuvent être constituées de revenus professionnels (salaires, honoraires, etc.), de prestations sociales ou familiales (RSA, allocation de solidarité aux personnes âgées, aides au logement, indemnités chômage, etc.), de pensions (retraite, invalidité, réversion, alimentaires), de revenus du capital (valeurs mobilières ou biens immobiliers).

Les revenus professionnels sont faciles à évaluer lorsque l'on est salarié ; ils le sont moins quand on est indépendant, artisan, intérimaire, ou saisonnier. Mieux vaut alors calculer au plus juste les premières années, quitte à revoir ses ressources à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'activité réelle. Si les revenus ne sont pas réguliers, **on les lisse sur l'année**, c'est-à-dire qu'on établit une moyenne mensuelle. C'est le moment de vérifier si on est éligible à certaines prestations sociales ou familiales, allocations chômage, pensions. Si l'on est étudiant, par exemple, peut-on bénéficier d'une « bourse d'étude », et si oui, laquelle ?

Prenons l'exemple d'un intérimaire, dont la mission d'une durée de 6 mois, assortie à une rémunération de 1200 € par mois, se termine en cours d'année. Il risque d'être au chômage les 6 mois suivants, avec un délai de carence d'un mois, avant de percevoir 900 € par mois d'indemnités chômage. Il devra établir son budget annuel sur la base suivante :

$$(1200 \text{ €} \times 6) + (900 \text{ €} \times 5) = 11\,700 \text{ €}$$

$$11\,700 \text{ €} / 12 = 975,67 \text{ €}$$

■ Établir ses charges fixes

On entend par charges (ou dépenses) fixes les dépenses contraintes ou pré-engagées. Soit les charges sont rendues obligatoires par la loi (impôts, assurances, etc.), soit elles sont contractuelles (loyer, remboursement d'un crédit immobilier, factures, abonnements à des services, transport, garde d'enfants, etc.). Elles constituent le noyau dur à réserver au début de chaque mois.

■ Estimer ses dépenses, courantes et occasionnelles

Il faut commencer par les **dépenses courantes**, et donner une priorité à celles qui sont essentielles, indispensables à la vie quotidienne : alimentation, hygiène, transport. Elles ne sont pas mécaniques, mais incontournables. Il est possible de faire des économies sur ces dépenses, mais la marge de manœuvre est en général réduite. Il faut évidemment bien choisir ses produits... et veiller aux dérapages avant de passer à la caisse !

LES + DE F&P

Revoir ses contrats régulièrement : exemples

- Les assurances

Votre situation personnelle peut changer et entraîner une modification de couverture. Il peut aussi arriver que plusieurs de vos contrats couvrent le même risque ; chasser les doublons permet parfois de dégager une petite marge de manœuvre supplémentaire.

- La téléphonie

Les offres commerciales évoluent sans cesse et très vite, généralement à la baisse. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence, à changer d'opérateur (d'autant que vous pouvez garder votre numéro de téléphone d'un contrat à l'autre), à coupler plusieurs abonnements téléphoniques, ou abonnement internet et téléphone, etc.

- L'énergie

Vous pouvez solliciter la concurrence ou vous renseigner sur la possibilité de bénéficier de tarifs sociaux (ils sont accordés aux ménages les plus modestes).

- La banque

Les banques sont des entreprises. N'hésitez pas à comparer leurs offres, leurs services et leurs tarifs. Vous pouvez utiliser les comparateurs sur internet, en vous assurant de leur indépendance.

S'ajoutent les **dépenses occasionnelles**, irrégulières, dont le montant peut être variable (habillement, dépenses de santé, aménagement ou équipement de la maison, achat ou entretien d'un véhicule, etc.). Si la plupart peuvent être différées dans le temps, certaines doivent être prévues à l'avance, car leur montant peut être élevé et nécessiter la constitution d'une épargne.

Une fois réalisées toutes ces opérations, si on parvient tout juste à l'équilibre, attention, la marge de manœuvre est très faible ! Il va sans doute falloir revoir son prévisionnel, peut-être mal dimensionné, ou revoir ses ambitions...

Si les ressources ne couvrent pas les charges et les dépenses, **on est dans le rouge**. Si cette situation est liée à un accident de la vie, il est possible de faire appel à une aide extérieure d'urgence. Si ce n'est pas le cas, il va falloir tout revoir : les charges de logement sont peut-être trop lourdes, les dépenses excessives, l'épargne mal ajustée.

En résumé, l'objectif de cette première étape est de s'organiser pour réserver chaque mois la somme nécessaire au règlement de l'ensemble de ses factures et de ses dépenses indispensables (alimentation, transport, ...).

À NOTER

Une fois toutes les ressources et les dépenses listées, évaluez-les sur l'année, c'est-à-dire calculez leur montant global, en prenant garde aux différences de périodicité (certaines sont mensuelles, d'autres hebdomadaires ou quotidiennes). Cela va vous servir à établir votre budget prévisionnel.

Lorsque l'on établit son premier budget, on n'a pas toujours une idée du niveau exact de telle ou telle charge – la consommation d'électricité ?

les impôts ? Dans ce cas, pourquoi ne pas se renseigner auprès du centre des impôts dont on dépend, ou contacter son fournisseur d'énergie, pour évaluer sa consommation probable, etc. Attention, le paiement de l'impôt est différé.

Mieux vaut provisionner (et épargner) le montant correspondant pour s'éviter toute mauvaise surprise l'année suivante. Épargnez environ 10 % de votre salaire mensuel dès votre premier salaire.

La première année de retraite peut également être un moment délicat sur le plan financier, car les impôts sont acquittés sur la base des revenus de la dernière année d'activité. Mais, sachez qu'il existe diverses solutions pour étaler le paiement de votre impôt.

À votre budget

C'est l'outil malin pour gérer votre budget. Il permet d'avoir une vue d'ensemble, mois par mois, de vos ressources et de vos dépenses, et de connaître le poids de ces dernières dans votre budget. Ce logiciel est disponible sur www.finances-pedagogie.fr/espace-ressources/logiciel-budget/

A votre Budget

Rares sont ceux qui peuvent s'offrir le luxe de dépenser sans compter... Pour tous les autres, la gestion du budget est primordiale. Elle permet de faire face à ses charges, de budgétiser ses postes de dépenses, de valider à l'avance la trésorerie, mais aussi de pouvoir se faire plaisir sans culpabiliser, de prévoir ses prochaines vacances ou encore de garder un œil attentif sur la hausse des prix. La maîtrise du budget est indispensable. Cela implique d'être en mesure de prévoir ses ressources et ses principales dépenses afin de s'assurer de sa capacité à régler ses charges.

Une gestion efficace et sérieuse de son budget nécessite une comptabilité régulière au fil du mois. À l'aide de son relevé de compte, de ses factures mais aussi de ses tickets de caisse ou de retrait, le solde restant peut être calculé à tout moment. Cette gestion régulière permet également de s'assurer du règlement des factures sans retard, et donc, sans frais supplémentaires.

Les dépenses d'un foyer se répartissent en trois grandes catégories : les charges fixes, les dépenses courantes et les dépenses occasionnelles. Chaque poste renvoie à des obligations et des urgences plus ou moins importantes qui doivent être prises en compte.

Budget fixe Budget prévisionnel Saisie des données Simulateur d'emprunt Répartition annuelle Répartition mensuelle Graphiques En savoir +

Créée en 1957 par les Caisses d'Épargne, Finances & Pédagogie est une association qui réalise des actions de sensibilisation et de formation, sur le thème de l'argent dans la vie, auprès de tout public. Ces programmes d'actions sont développés grâce au soutien financier des Caisses d'Épargne dans le cadre de leur engagement social.

Réalisation : **mediatools**
www.mediatoools.fr



Consolider son budget



LES + DE F&P

Épargner, c'est indispensable !

Vous venez de rembourser votre crédit, mettez à profit cette marge de manœuvre, en continuant à mettre de côté une somme équivalente à votre ancienne mensualité. Un conseil : mieux vaut épargner en début de mois, car à la fin du mois, c'est en général plus difficile.

■ L'épargne et le recours aux assurances

Une fois payé ou provisionné l'incontournable, on n'est pas à l'abri d'un imprévu, d'un accident de la vie... Mieux vaut prévenir que guérir !

Parce qu'on ne peut pas tout prévoir

Une fois les besoins vitaux couverts, il faut chercher à sécuriser son budget. Cela peut sembler difficile mais mettre de côté une somme, même modeste, peut s'avérer très utile, en cas de coups durs.

Petit exercice, il suffit de chiffrer tous les imprévus de l'année précédente et de diviser la somme par 12 ; on obtient l'épargne de précaution mensuelle nécessaire.

Un mois de salaire d'avance n'est pas un luxe.

L'épargne de précaution doit constituer un poste à part entière dans le budget. Elle intervient immédiatement après les charges fixes. Attention, elle ne doit pas non plus déséquilibrer le budget ; veiller à ne pas la surdimensionner.

Comment procéder ?

Même si on n'arrive pas à faire des économies, il faut pouvoir disposer d'un autre compte, à part de celui qui sert pour le quotidien, qui pourra aussi servir à constituer une réserve pour les dépenses à venir. Il reste à choisir le placement. Comme il s'agit d'épargne de précaution, mieux vaut opter pour la liquidité, c'est-

à-dire pour un placement disponible à tout moment. Les livrets (A, jeune, de développement durable ou épargne populaire...) sont sans doute la meilleure solution. Ils peuvent être alimentés par prélèvement automatique (à prendre en compte dans ses charges fixes) ou par versement occasionnel ; l'argent épargné est directement disponible sans occasionner de frais lors d'un retrait et bénéficie d'une rémunération.

■ Ne pas s'assurer, c'est prendre un risque

Outre la constitution d'une épargne de précaution, il existe des mécanismes complémentaires pour se protéger des aléas de la vie : **les assurances**. Elles peuvent couvrir les risques liés à la santé, au logement, au véhicule, à la vie quotidienne, etc. Certaines de ces assurances sont **obligatoires** (par exemple l'assurance logement quand on est locataire ou copropriétaire), d'autres relèvent du choix de l'assuré... qui peut décider de faire l'impasse sur ce poste. Pourtant, il faut bien garder à l'esprit que ne pas s'assurer, c'est prendre le risque de devoir assumer seul le coût des dommages : rénover l'appartement de ses voisins si l'on provoque un dégât des eaux, rembourser les réparations de la voiture que l'on a heurtée, voire les soins du conducteur, payer intégralement ses verres de correction ou ses soins dentaires... Avant de se décider, il faut examiner les garanties couvertes, les montants remboursés, la durée d'indemnisation, ainsi que le coût des cotisations. Il ne faut pas hésiter à faire le point avec son assureur, en veillant à faire la chasse aux doublons, et à solliciter la concurrence.

Les étapes d'un budget

RESSOURCES ANNUELLES

CHARGES FIXES ANNUELLES

ARGENT DISPONIBLE

DÉPENSES COURANTES ET OCCASIONNELLES ANNUELLES

MARGE DE MANOEUVRE

ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

ARGENT
POUR SE FAIRE PLAISIR
ET RÉALISER
SES PROJETS

3

L'épargne pour les projets

Une fois toutes les charges incontournables et les dépenses essentielles déduites, une fois l'épargne de précaution mise de côté, il doit rester une certaine somme ; c'est la marge de manœuvre que l'on va pouvoir utiliser pour se faire plaisir et réaliser des projets.

À NOTER

N'oubliez pas que l'épargne peut commencer avec de petites sommes : un simple euro mis de côté par jour, c'est 365 euros à la fin de l'année, l'équivalent du coût d'une mutuelle sur l'année !

Les premières étapes de l'élaboration du projet, si elles confortent le quotidien et assurent l'essentiel, ne doivent pas faire oublier... **les petits plaisirs**. Ils font partie du quotidien, de même que certaines habitudes de consommation dont certains ne peuvent se passer (le petit café du matin, le tabac, etc.). Ils constituent autant de dépenses qu'il faudra évaluer à l'année, puis mettre en balance avec ce que l'on souhaite mettre de côté pour réaliser des projets.

L'épargne permet en effet de financer des projets à plus ou moins long terme, qu'il s'agisse de remplacer des biens d'équipement, d'acheter une nouvelle voiture, d'entreprendre un voyage, de financer les études des enfants ou d'anticiper certaines dépenses (santé, travaux, etc.).

Là encore, il faudra se fixer des priorités, surtout si sa marge de manœuvre n'est pas très importante. Qu'est-ce qui compte le plus, qu'est-ce qui va apporter un vrai plus à son quotidien, à sa vie, etc. ?

Une fois ses priorités définies, il faut examiner leur coût en fonction de sa capacité d'épargne : combien et pendant combien de temps faut-il que l'on mette de l'argent de côté ? Une fois de plus, le bon sens et la raison doivent l'emporter : certes on accédera

plus rapidement à ce que l'on convoite si on épargne beaucoup par mois, mais à quel prix ? Mieux vaut échelonner les échéances sur un plus long terme.



LES + DE F&P

L'apport personnel dans le cadre d'un projet immobilier.

Avant de vous prêter, les banques exigent souvent un minimum d'apport personnel. Celui-ci correspond à la somme d'argent qui provient de vos économies et que vous êtes en mesure de consacrer au projet. C'est un élément favorable lors de l'étude de votre demande de prêt, prouvant que vous avez été capable de préparer votre projet d'acquisition. En outre, plus votre apport sera important, moins vous emprunterez et moins votre financement sera coûteux.

Dans la majorité des cas, il faut disposer d'au moins 10 % du prix de l'opération, une somme qui servira notamment à régler les frais de notaire et le coût du déménagement. Cependant, ne consacrez pas toute votre épargne à l'achat du bien. Prévoyez de garder de l'argent de côté pour les travaux, pour les assurances (du crédit, de l'habitation), les frais de copropriété, etc., et toutes les nouvelles charges auxquelles vous devrez faire face après l'acquisition. Il faudra aussi prévoir une épargne de précaution pour faire face aux imprévus.

Enfin, n'oubliez pas que l'épargne accumulée sur un plan d'épargne logement (PEL) ou un compte épargne logement (CEL) est assimilée à de l'apport personnel. De plus, vous bénéficierez d'un prêt à taux attractif.



Piloter son budget



LES + DE F&P

Un mois, c'est 4, 3 semaines

Une des erreurs courantes lors de l'évaluation de son budget est de considérer qu'un mois compte 4 semaines. Ce faisant, on en oublie 4 à l'année... Et les charges correspondantes. Mieux vaut donc considérer qu'il y a 5 semaines dans le mois et calculer son budget sur cette base, ce qui permettra de dégager un peu de marge pour les impondérables, les tentations...

Il est indispensable de suivre son budget. C'est le meilleur moyen de le garder à l'équilibre, de pouvoir corriger les écarts éventuels (pondérer certaines ressources, éviter la surconsommation, etc.).

Voici quelques conseils qui peuvent être suivis :

- > Attention de **bien distinguer l'envie du besoin** qui est incontournable, indispensable, vital, puis lister les postes essentiels et les évaluer au juste prix.
- > **Mettre de côté la somme** correspondant aux charges fixes mensuelles, puis celles correspondant à l'alimentation de tout le mois.
- > **Opter pour la mensualisation** des charges fixes, pour lisser celles-ci.
- > **Vérifier que toutes les aides** auxquelles on a droit ont bien été versées.
- > **Faire attention à l'augmentation annuelle** des charges fixes, éviter la surconsommation, même si on est mensualisé.



Zoom

Bien utiliser les services et outils mis à disposition par la banque

Utilisez judicieusement vos modes de paiement, notamment votre carte bancaire ; à paiement différé, elle peut s'avérer utile, si vous attendez une prochaine rentrée d'argent... mais délicate si vous différez tous vos achats sans être certain de pouvoir les couvrir ultérieurement. Vérifiez que les chèques émis ont bien été encaissés, car un chèque sans provision est la source de sérieux problèmes, que vous en soyez l'émetteur ou le bénéficiaire.

> **Planifier les dépenses occasionnelles** et évaluer soigneusement chaque grosse dépense. Prévoir une épargne disponible, si une grosse dépense est envisagée.

> **Faire ses comptes** tous les mois : c'est le meilleur moyen de contrôler que l'on ne dévie pas trop de ses prévisions.

■ Des outils au service de son budget

On peut établir son tableau, à la main, grâce à un tableur, sur son ordinateur (comme excel), en classant les dépenses. On aura 2 colonnes : les revenus et les dépenses. On pourra également utiliser les calculateurs disponibles gratuitement sur internet.

Il existe des « **outils de gestion des finances personnelles** », petits logiciels ou applications pour smartphones, qui permettent de centraliser toutes ses données bancaires (comptes courants, compte épargne, etc.), de noter ses dépenses (classées automatiquement par catégories pour suivre au plus près les différents postes) et de faire des analyses plus approfondies (notamment anticiper une grosse dépense).

Certains de ces outils peuvent aussi alerter en cas de découvert ou signaler qu'une facture est à régler, etc.

RESSOURCES	€	CHARGES/DÉPENSES	€
Ressources Monsieur		Charges du logement	
Ressources Mme		Remboursement crédits	
...		Impôts	
		Téléphone, TV, @	
		Assurances	
		Dépenses enfants	
		Dépenses courantes	
		Transports	
		Epargne de précaution	
		...	
TOTAL DES RESSOURCES		TOTAL DES DÉPENSES	
		SOLDE (ressources - dépenses)	



Quelques pistes pour optimiser son budget

Des gestes simples pour économiser l'énergie, pour faire des courses en évitant les débordements et le gaspi, pour acheter malin en faisant jouer la concurrence, etc.

■ Être un consommateur averti

Un seul conseil ici : bien choisir les produits ou services qui correspondent à ses besoins, à ses goûts... mais surtout à ses finances ! Il ne faut pas hésiter à faire jouer la concurrence, à comparer les offres commerciales (à qualité de service égale), à profiter des promotions, des ventes privées ou des soldes en vérifiant bien que le rabais consenti est un vrai rabais...

Grâce à l'internet et des nouvelles technologies, on peut aujourd'hui avoir accès à une information plus large sur les produits et les prix. Mais les consommateurs n'utilisent pas toujours cette connaissance pour négocier. Or, il n'est pas rare de pouvoir bénéficier de remises significatives pour des achats importants. Il faut veiller à conserver ses justificatifs de paiement pour faire ses comptes plus facilement (par rapprochement bancaire en comparant les facturettes avec ce qui est inscrit sur son relevé de compte). Ils peuvent également servir en cas de litige.



Acheter sur internet

Qu'il s'agisse de réserver un train, un avion, de s'offrir un voyage, d'acheter un livre, des chaussures, de profiter de ventes privilégiées de produits de marque, un Français sur deux commande désormais par internet.

Dans tous les cas, quelques règles de prudence pourront vous être utiles :

- achetez sur des **sites connus** ou vérifiez l'e-réputation des vendeurs et, a minima, leurs coordonnées et leur raison sociale sur la page d'accueil du site ;
- assurez-vous que le prix des produits est moindre que dans le commerce une fois les frais de port, voire les frais de dossier, inclus ;
- relisez systématiquement ce qui est inscrit dans la rubrique « **votre panier** » avant de confirmer l'achat, mais également la disponibilité du produit (« en stock »), voire les délais de livraison ;
- ne réglez vos achats que sur une page sécurisée (l'adresse commence forcément par un cadenas puis https://), affiliée à une banque connue ;
- conservez le **mail de confirmation** de l'achat ou faites des captures d'écran lors de la commande pour pouvoir vous retourner en cas de litige.

*NB : Pour connaître les appareils les plus économes en énergie : www.guidetopten.fr
Pour informer et accompagner les jeunes consommateurs : www.ctaconso.fr, le site de l'Institut National de la Consommation, dédié au 12-17 ans.*

■ Faire des économies d'énergie

24 % de la consommation d'électricité, hors chauffage et eau chaude, est liée au froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur), 20 % à l'audiovisuel, 14,5 % à l'informatique, 15 % au lavage, 13 % à l'éclairage, 14 % au reste. Les ménages les plus modestes ne doivent pas hésiter à recourir au contrat « première nécessité » des fournisseurs d'énergie (réduction de 40 à 60 % de la facture).

Voici quelques conseils pour réduire sa **facture d'électricité** :

- > faire attention à la **consommation d'énergie** lorsque l'on achète de l'électroménager (étiquette énergie ; les appareils classés A+++ dans la nouvelle classification européenne consomment de 30 % à 60 % d'énergie en moins que ceux classés A) ;
- > attention à **dégivrer régulièrement son réfrigérateur** et son congélateur (5 mm de givre, c'est 30 % de consommation en plus) et à nettoyer tout ce qui fait perdre de l'énergie (aspirer la poussière qui s'accumule sur les grilles de refroidissement à l'arrière des réfrigérateurs, nettoyer régulièrement vos abat-jour, etc.) ;
- > mieux vaut **charger son lave-linge** autant que possible, **idem pour le lave-vaisselle**.
- > **bien choisir l'emplacement de ses appareils** ; un réfrigérateur près d'un radiateur consommera plus d'énergie pour compenser le dégagement de chaleur !



LES + DE F&P

N'oubliez pas que les conseils d'économie peuvent aussi concerner votre **consommation d'eau**. Par exemple, en installant des dispositifs qui permettent de réduire le débit d'eau dans les douches ou toilettes. <https://particuliers.edf.fr> (les bons réflexes)

NB : www.ademe.fr pour les aides disponibles pour effectuer des travaux d'isolation, de chauffage, etc., et les guides pratiques.

Attention de bien éteindre ses appareils ; la mise en veille consomme plus d'énergie que l'on ne croit, dans certains foyers très équipés en audiovisuel la consommation de ces appareils est aujourd'hui supérieure à ce qui est dépensé par les appareils producteurs de froid.

Surveiller la température dans les pièces : 19° dans les pièces principales, 16° dans les chambres. Passer de 20° à 19°, c'est 7 % de consommation en moins... La température de l'eau chaude doit être maintenue entre 55 et 60°. Attention aux gaspillages : on éteint le chauffage quand il n'y a personne à la maison ou quand il fait bon dehors. La chaudière doit être performante et bien entretenue. Enfin, il faut isoler le toit et les murs, voire les tuyaux d'eau chaude.

+
LES + DE F&P

Attention au budget « téléphonie ! »

Avec le développement du téléphone portable, les dépenses de téléphonie ont explosé alors que paradoxalement le coût des abonnements n'a cessé de baisser. Sauf que, dans le même temps, les services proposés par le biais du téléphone progressent (SMS, MMS, lecture de la presse, jeux, géolocalisation, réservation de place de parking, de restaurant, de théâtre, achat de billet de train, etc.) et que la tentation est grande de disposer de l'appareil dernier cri qui donne accès à tous ces services. De plus, ce sont maintenant tous les membres de la famille qui sont équipés, ce qui signifie autant d'abonnements à payer tous les mois.

Il faut être vigilant sur sa consommation et éviter tout dépassement de forfait. Les fournisseurs proposent de plus en plus de forfaits illimités qu'il s'agisse d'envoyer des messages (écrits ou en image), d'être connecté à internet, de téléphoner vers des fixes, des réseaux concurrents, voire à l'étranger. Dans tous les cas, vérifiez bien à quoi s'applique « l'illimité » et veillez à ce que le forfait choisi ne soit pas surdimensionné par rapport à l'usage que vous en avez.

Dans tous les cas, révisez très régulièrement vos contrats, même si l'accès à une offre commerciale est généralement conditionné à une durée minimale d'abonnement. Certains opérateurs proposent de prendre à leur charge le changement d'opérateur. Renseignez-vous !



■ Faire ses courses malin

Lorsque le budget est contraint, mieux vaut éviter les achats intempestifs et les caddies surchargés. Voici quelques astuces pour faire les courses au plus juste :

- > ne pas négliger les **produits placés en bas de rayon** (les moins chers en général) et comparer les prix au litre et au kilo. Les marques distributeur ont un bon rapport qualité-prix ;
- > faire ses courses seul(e) pour **éviter les sollicitations** intempestives... celles des enfants par exemple ! Établir une liste et s'y tenir absolument.
- > **acheter le moins possible de plats préparés** ou transformés, ils reviennent bien plus cher au kilo ;
- > **faire ses courses après avoir mangé** ; quand on a faim, on est plus facilement attiré par les plats vite préparés et consommés, souvent beaucoup plus cher. Manger un bon repas d'abord, c'est s'offrir plus de chances de s'en tenir strictement à sa liste ;
- > **profiter des offres promotionnelles** (à condition de vérifier le gain réel et en limitant ses achats à ses besoins) ;
- > **ne pas oublier les bons de réduction** (on les reçoit généralement à la caisse avec le ticket, on les découpe dans les fascicules promotionnels déposés dans les boîtes aux lettres) ;
- > **attention au gaspi alimentaire** (environ 30 % des produits alimentaires achetés sont ainsi jetés...) ;
- > **ne pas boudier le hard discount**, surtout pour les produits de base, et sélectionner ses lieux d'achat en fonction des prix les moins chers ;

> penser à **l'achat de seconde main** ; on peut trouver dans les vide-grenier, dans les magasins de « dégriffé » ou « d'occasion » de bonnes affaires (habillement, équipement pour bébé, vélos, petite déco...).



LES + DE F&P

L'achat à crédit, oui mais...

Il n'est pas toujours facile de résister à l'achat d'impulsion, surtout lorsque le vendeur sait mettre en avant d'alléchantes « facilités de paiement », en nous proposant de régler en plusieurs échéances sans frais (des échéances qu'il faudra néanmoins intégrer à son budget mensuel), ou de recourir à un crédit à la consommation ! Si ce type de crédit présente des avantages, en nous permettant d'accéder immédiatement à des biens. Il faut toutefois rester vigilant.

Quel est le coût total de l'opération ?

Les taux d'intérêt appliqués à ce type de crédit sont parmi les plus élevés ; **plus le montant emprunté est faible, plus les taux sont importants !** Enfin, mieux vaut comparer les offres de crédit à la consommation : celles proposées par le magasin ne sont pas toujours les plus intéressantes.

Serez-vous en capacité de faire face à des charges mensuelles

qui seront plus lourdes, jusqu'au remboursement total du crédit ? Il ne faut pas surestimer ses capacités de remboursement surtout si l'on a plusieurs crédits en cours.

Sachez que tout emprunteur bénéficie d'un **délai de 14 jours**, à compter de la signature de l'offre de crédit, pendant lesquels il peut se rétracter, sans motifs ni pénalités (y compris s'il s'agit d'un crédit souscrit sur internet).



À NOTER

Si vous avez déjà du mal à rembourser vos crédits, n'en souscrivez jamais de nouveau. Négociez plutôt une restructuration de votre prêt avec votre banque.



Organiser et classer ses papiers personnels

■ Pourquoi classer ?

Le classement des papiers familiaux est souvent déroutant tant il y a de documents à classer, dans des domaines très divers mais qui parfois se recoupent. À défaut d'un système de classement bien établi, il devient fastidieux et décourageant.

Pourtant il est incontournable pour :

- garder la preuve de ses droits acquis ;
- conserver les documents qui sont susceptibles de servir un jour (reconstitution de carrière au moment du départ à la retraite, litige commercial, etc.) ;
- établir facilement son budget prévisionnel ;
- suivre ses engagements financiers ;
- retrouver facilement les documents demandés (par les diverses administrations, les employeurs, etc.).



À SAVOIR

Sachez que vous devez **garder à vie** vos bulletins de salaire, contrats de travail, relevés de points des Caisses de retraite, tous les actes d'état civil, les contrats de mariage, jugements de divorce, succession, etc., ainsi que, par exemple, vos contrats d'assurance-vie et d'assurance-décès.

À NOTER

Sur le site [service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr), vous trouverez des informations utiles sur vos droits et démarches. Il y est notamment rappelé que les documents fournis par une administration ou dans le cadre d'une relation commerciale (quittances de loyer, contrats d'assurance, avis d'imposition, e-documents bancaires, factures de fournisseur d'accès à internet ou d'énergie, relevé de remboursement de l'assurance maladie, etc.) ont la même valeur juridique, qu'ils soient sous format papier ou électronique. En revanche, si vous scannez vous-même ces papiers pour les conserver sur votre ordinateur ou tout autre support informatique, ils n'auront aucune valeur juridique en cas d'action en justice notamment.

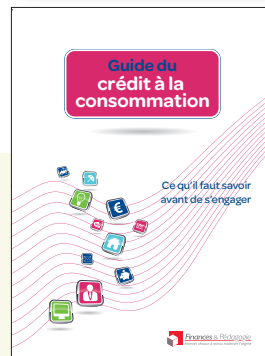
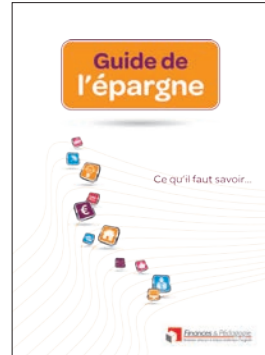
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers>

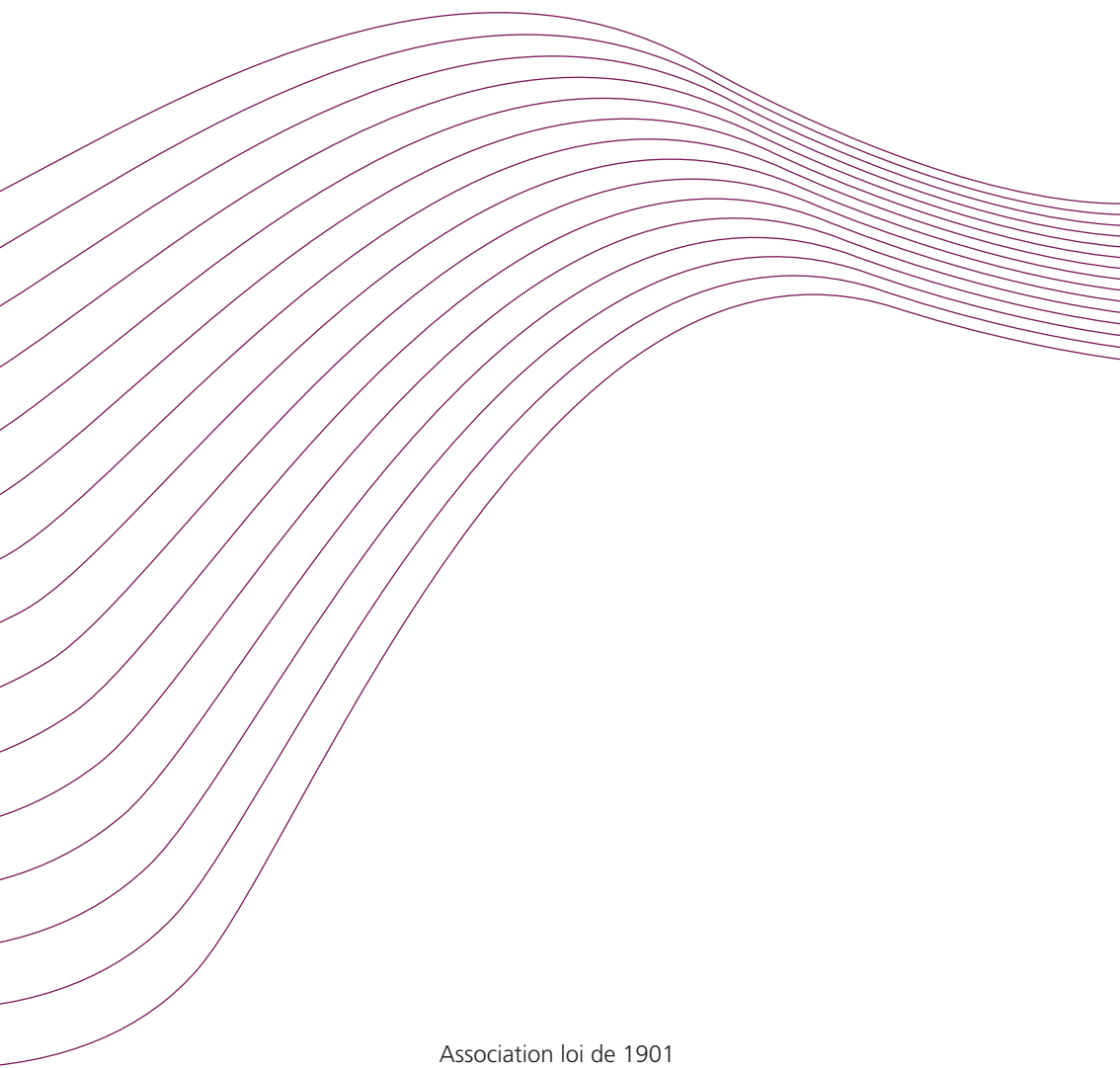
■ Comment procéder ?

Finances & Pédagogie propose sur son site une méthode de classement par rubrique, pour l'année en cours et pour vos archives. 9 domaines ont été identifiés : état civil, vie professionnelle, immobilier, impôts, assurances, banque, voiture, santé, consommation.

www.finances-pedagogie.fr

Autres titres de la collection





Association loi de 1901
5, rue Masseran - 75007 Paris
www.finances-pedagogie.fr

